

# SMIAC

COMITE SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2024

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

*Ouverture de la séance à 20h03*

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 2

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 2

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>VOTE</i>	
BAS CHERAN	<u>DEPLANTE</u>	<u>Serge</u>	x	x	
	<u>BUTTIN</u>	<u>Alexis</u>	Excusé		
	<u>LACOMBE</u>	<u>Jean-Pierre</u>	x	x	
	<u>TRANCHANT</u>	<u>Yohann</u>	x	x	
	<u>VAUJANY</u>	<u>Francis</u>	x	x	
	<u>VIBERT</u>	<u>Martine</u>	Absente		
	BISTON	Sylvain	x	x	
	DERRIEN	Patrice	Excusé		
	FOLLIET	Jean-Marc	Absent		
	CHARVIER	Florence	Excusée		
	TRANCHANT	Edith	Absente		
	VUACHET	André	x	x	
		<u>BRAISSAND</u>	<u>Jean-François</u>	Excusé	
	AGUETTAZ	Robert	Absent		
MOYEN CHERAN	<u>BARILLIER</u>	<u>Agnès</u>	x	x	
	<u>DUBOIS</u>	<u>Roland</u>	x	x	
	<u>DUBOSSON</u>	<u>David</u>	Absent		
	<u>MUGNIER</u>	<u>Françoise</u>	x	x	
	<u>MERMOZ</u>	<u>Patricia</u>	x	x	
	<u>REY</u>	<u>Gilles</u>	x	x	
	BOGEY	Franck	Absent		
	BOLLARD	Alain	Absent		

	MILLION-VIRET	Nathalie	Absente	
	FRANCOIS	Gilles	Absent	
	MARTIN	Jean-Claude	Absent	
	BRUYERE	Pierre	Absent	
HAUT CHERAN	<u>BOULNOIS</u>	<u>Vincent</u>	x	x
	<u>ROCHAIX</u>	<u>Daniel</u>	Excusé	
	<u>FERROUD-PLATTET</u>	<u>Hervé</u>	x	x
	<u>FRESSOZ</u>	<u>Jean-Pierre</u>	Donne son pouvoir à Eric DELHOMMEAU	
	<u>JOLY</u>	<u>Max</u>	Absent	
	<u>DELHOMMEAU</u>	<u>Eric</u>	x	x
	<u>BECCU</u>	<u>Jean-François</u>		
	FABRE	Maryse	Absente	
	GAMEN	Philippe	Absent	
	REGAIRAZ	Damien	Absent	
	PERRIER	Marie	Absente	
TICHKIEWITCH	Serge	Absent		

**Yohann Tranchant** souhaite présenter les deux nouveaux agents du SMIAC : Sandie ROSUEL en charge de l'observatoire et Stéphanie VIBERT en charge de la partie administrative. Un troisième agent prendra ses fonctions le 10 février 2025.

#### Ajout d'un point à l'ordre du jour

**Yohann Tranchant** propose d'ajouter à l'ordre du jour la convention de mise à disposition des locaux de la Mairie d'Alby-sur-Chéran. Le Conseil Syndical valide cet ajout à l'unanimité.

#### Désignation du secrétaire de séance

**Madame Agnès Barillier** a été élue secrétaire de séance.

#### [Approbation du PV du 8 octobre 2024](#)

Le Procès-verbal du 08 octobre 2024 est approuvé par le Comité Syndical à l'unanimité.

### **Points soumis à délibération**

#### [Point n° 1 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau RMC pour les missions d'animation 2025](#)

En 2025, le SMIAC va poursuivre ses missions d'animation au titre de la « préservation et de la restauration des milieux sur le bassin du Chéran ». Les agents assureront la gestion au quotidien, la mise en place et le suivi des actions suivantes :

- \* Constitution d'un état des lieux du bassin versant
- \* Définition des stratégies d'intervention multithématiques

- \* Elaboration d'un programme multithématique 2025-2029
- \* Concertation et consultation des partenaires et acteurs du bassin
- \* Mobilisation du comité de bassin Chéran
- \* Elaboration d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PGTE)
- \* Mise en oeuvre de la campagne 2025 de l'observatoire qualité
- \* Animation et mise en oeuvre du PGZH (Zones Humides)
- \* Finalisation des études de danger des systèmes d'endiguement
- \* Lancement des travaux de renaturation des Iles du Chéran
- \* Assistance à maîtrise d'ouvrage et appui technique aux riverains
- \* Valorisation et sensibilisation

**Yohann TRANCHANT** explique que le coût prévisionnel de ces missions, réalisées par le directeur opérationnel et trois chargés de missions pour l'année 2025, est de **291 000 €**. L'agence de l'Eau RMC accompagne financièrement certaines des missions réalisées par les agents des structures GEMAPI, c'est pourquoi une aide lui est demandée à hauteur de 145 000 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

#### Dépenses (montants TTC)

Traitement et Charges (4 agents)	220 000 €
Autres frais (forfait de 30%)	66 000 €
Autres associés (matériel, locations, prestations)	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>291 000 €</b>

#### Recettes

	<i>Participation</i>	Montant
Agence de l'Eau RMC	50%	145 500 €
SMIAC	50%	145 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>291 000 €</b>

#### Délibération

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement tel que mentionné ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de tout partenaire potentiel et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

## Point n° 2 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau RMC pour l'observatoire de suivi de la qualité de l'eau 2025

### Vers un réseau pérenne

Mis en place en 2021 à la suite du programme « Monitoring Optimisé » (2019-2020), l'observatoire de la qualité du Chéran a vocation à suivre son évolution dans le temps, à court, moyen et long terme. L'Observatoire mis en place en 2022-24 a été contraint par le manque de budget et de ressources au sein du syndicat, et par la stratégie mise en place pour les suivis du « Monitoring » (qui ne prenait pas la totalité du bassin aval).

Le principe d'un Observatoire, constitué d'un réseau de stations (sites) pérennes a été acté avec l'objectif de le constituer au plus près des besoins du Syndicat et des collectivités : les connaissances acquises permettront en effet d'identifier les pressions (pollutions par ex), vérifier leur diminution en fonction des actions réalisées, plus généralement de renseigner les effets des restaurations et travaux réalisés, et suivre la résilience du bassin aux effets du changement climatique.

Pour ces objectifs et également pour répondre aux attentes de l'Agence de l'eau, co-financeur, l'Observatoire a été repensé, en termes de stations, paramètres, fréquences de suivi, et il est proposé de l'inscrire dans un cadre pluri-annuel.

### Un observatoire 2025-2030 renforcé

Pour répondre à l'ensemble des objectifs, il est nécessaire d'augmenter le nombre de stations de suivi, ce qui entraîne une augmentation des coûts. Pour limiter cette augmentation et compte tenu des connaissances acquises jusqu'à présent, il a été décidé de considérer l'amont et l'aval du bassin versant comme deux entités : 10 stations seront positionnées sur chaque partie du bassin (amont Banges et aval Banges) et seront étudiées une année sur deux entre 2025 et 2030.

Cette démarche est justifiée par la taille du bassin, la longueur du Chéran, les différences de problématiques entre l'amont et l'aval et le nombre d'affluents ; elle avait été suggérée par l'Agence de l'Eau. Le secteur Haut Chéran (amont Banges) fera l'objet de la 1<sup>ère</sup> année de l'Observatoire en 2025, ce qui permettra de caractériser la situation du Haut Chéran avant les travaux de restauration de la confluence du Nant d'Aillon.

L'objectif de l'opération est de jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualités qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté et d'informer en continu sur l'efficacité des actions.

Le Montant prévisionnel de l'opération sous maîtrise d'ouvrage SMIAC s'élève à 70 728 € TTC pour 2025 et 101 208 € TTC avec les options.

Le plan de financement prévisionnel 2025 s'établit comme suit :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	50%	35 364 €
SMIAC	50%	35 364 €
<b>TOTAL</b>		<b>70 728 €</b>

**Yohann TRANCHANT** rappelle que l'observatoire a évolué ces dernières années.

**Sandie ROSUEL** précise qu'il est opportun pour le SMIAC que cet observatoire soit pluriannuel, ayant du sens et qui nous sert. Il est basé sur l'historique.

L'objectif est d'augmenter le nombre de stations pour respecter les demandes de l'Agence de l'Eau et pour limiter l'augmentation des coûts, on considère le bassin versant en 2 parties, ce qui se justifie sur le plan des problématiques soit 20 stations au total, 10 réparties chaque année.

Le projet est encore soumis à discussion avec la FD73 et l'Agence de l'Eau.

L'idée est de rajouter des stations de référence et d'avoir des fréquences de suivis adaptés en fonction des besoins.

**Agnès BARILLIER** explique que cette répartition permet de couvrir la nécessité d'un suivi « réglementaire » conforme aux exigences de l'Agence de l'Eau et aussi un suivi « sentinelle » des changements globaux qui affecteront le bassin.

**Vincent BOULNOIS** : il faudrait éventuellement déplacer la station Escorchevel ou Picot vers l'aval des îles du Chéran.

**Hervé FERROUD-PLATTET** : le plan d'eau est probablement suivi pour la baignade.

**Vincent MENNESSIER** : le suivi réglementaire est obligatoire pour les zones de baignade sur les questions de température, turbidité, bactériologie et cyanobactéries.

**Yohann TRANCHANT** : l'observatoire semble qualitatif maintenant, un peu plus cher par rapport aux années précédentes, qui était en mode dégradé. Prise en charge 50% par l'Agence de l'Eau.

### **Délibération**

**L'assemblée, à l'unanimité, décide :**

**-DE VALIDER** le plan de financement tel que mentionné ci-dessus,

**-D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de tout partenaire potentiel et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

### Point n° 3 – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2025

Il est proposé d’autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice 2024, jusqu’à l’adoption du budget 2025.

Montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget 2025 :

Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Montant maxi autorisé
20 Immobilisations incorporelles	72 000,00 €	18 000,00 €
21 Immobilisation corporelles	3 000,00 €	750,00 €
23 Immobilisation en cours	251 763,33 €	62 940,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>326 763,33 €</b>	<b>81 690,83 €</b>

Cette autorisation d’engagement et de mandatement doit expliciter les dépenses envisagées, ce qui induit un détail au niveau de l’article d’imputation budgétaire.

La proposition d’autorisation de dépenses d’investissement à engager et mandater avant le vote du budget 2025 est la suivante :

Ligne budgétaire	Libellé	Montants proposés
2031	Etudes de faisabilité sur ouvrages P.I	41 690,83 €
2031	Etudes hydrauliques pour la gestion des zones humides	40 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>81 690,83 €</b>

Il est précisé que les crédits ouverts devront impérativement être inscrits au Budget Primitif 2025.

#### Délibération

**L’assemblée, à l’unanimité, décide :**

- **D’AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d’investissement avant le vote du budget 2025, dans la limite des crédits ouverts par lignes budgétaires et selon l’affectation des dépenses précisées ci-dessus.

## Point n° 4– Convention de mise à disposition de locaux avec la mairie d’Alby-sur-Chéran

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le bail de location des locaux actuels du SMIAC a été conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 avec possibilité pour le preneur de prendre congé six mois à l’avance à l’expiration de chaque période triennale.

Pour rappel, les locaux loués sont composés d’un local d’activité de 225 m<sup>2</sup> au sol et 25 m<sup>2</sup> en mezzanine afin de stocker le matériel acheté pour l’ancienne équipe rivière.

Le loyer mensuel actuel est de 1 878,10 € TTC.

Considérant que l’activité liée à l’équipe rivière n’existe plus et dans un souci d’économie, une recherche de locaux a été effectuée et la Mairie d’Alby-sur-Chéran dispose de locaux inutilisés (les anciens bureaux du SMIAC) qui conviendraient aux besoins actuels du SMIAC.

Une convention de mise à disposition des locaux doit être conclue afin de définir les conditions de la mise à disposition des locaux d’une surface d’environ 75m<sup>2</sup> contenant trois bureaux à usage privatif du SMIAC ainsi que des espaces partagés avec la Mairie d’Alby-sur-Chéran.

Le loyer annuel envisagé est de 11 100 € (soit 925 €/mois) avec une estimation annuelle de charge fixée à 4 200 € par an (soit 350 €/mois).

Le projet de convention de mise à disposition des locaux est annexé à la présente délibération.

L’entretien de toutes les parties communes est fait par la Mairie. L’entretien de notre partie sera à notre charge.

**Yohann TRANCHANT** précise qu’il s’agit d’un bail sur 3 ans, dont la date d’entrée est à préciser. On commencera à payer le loyer à partir du 1<sup>er</sup> mars, et seulement les charges en janvier et février même si on est dedans. Ce local est bien moins coûteux que celui de Marigny (1900 euros hors charges).

Au-delà de la surface, il y a un intérêt financier et de qualité de vie au travail, avec la lumière naturelle pour le confort de travail des agents.

**Yohann TRANCHANT** explique qu’il y a la place pour mettre un 4eme bureau, pour l’accueil d’un stagiaire ou d’un élu, ponctuellement.

**Roland DUBOIS** pose la question de l’informatique, comment le SMIAC sera-t-il connecté dans les nouveaux locaux ?

**Yohann TRANCHANT** explique qu’on a le même prestataire que la mairie, on garde le même abonnement internet.

**Vincent MENNESSIER** précise qu’on a un contrat photocopieur en cours donc si on le rompt, on aura des frais => il faudra probablement amener le nôtre.

### Délibération

**L’assemblée, à l’unanimité, décide :**

**-DE VALIDER** le contenu du projet de convention de mise à disposition de locaux avec la Mairie d’Alby-sur-Chéran telle que jointe en annexe à la présente,

**-D’AUTORISER** le Président à signer l’ensemble des documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

---

## Points non soumis à délibération

### Point 1 – Mise en vente à venir du matériel de l'équipe rivière

**Yohann TRANCHANT** explique que l'ouverture de la vente à l'ensemble du matériel se fera via plateforme d'enchères Agorastore. Une communication sera faite auprès de toutes les communes du bassin versant.

La plateforme prend une commission, mais ça permet de dégager les agents de ce problème, et surtout d'éviter d'avoir à trancher entre 2 clients intéressés par un produit.

L'enchère durera 1 semaine environ. Les communes pourront répondre en créant un compte.

**Vincent BOULNOIS** : comment une commune peut-elle décider d'acheter par/rapport aux votes du budgets.

**Francis VAUJANY** : Peut-être faire une première info aux communes avant de mettre sur la plateforme

**Yohann TRANCHANT** : si une commune doit faire une acquisition en 2025, elle l'inscrit à son budget, que cela soit un achat au SMIAC ou à un autre fournisseur.

### Point 2 - Programme d'actions 2025

#### Fonctionnement

- L'observatoire
- Poursuite de l'étude PFAS sur le dadon
- Maintenance des stations hydro d'Alby et Banges
- Entretien PI sur ouvrages de Gruffy
- Appuis gemapien :
  - o Environ 50 dossiers en 2024, du temps-agents à prévoir pour 2025
  - o Suivi des pollutions
  - o Partenariat et représentations ce qui peut représenter beaucoup de temps passé
- Construction du programme pluriannuel 2026-2030, en lien avec l'AERMC, en partant de nos besoins et en voyant si cela peut s'inscrire sur un contrat sur 3 ans, pour garantir les financements de l'AERMC.

#### Investissements

- PTGE : BE retenu pour le volet animation
- Etudes des ouvrages inondations, les restitutions sont en cours
- Lancement du dossier phare des îles du Chéran
- COPIL de présentation de l'AVP le 13/11

- PRO/DCE, EXE

- Budget prévisionnel = 1200 – 1400 k€ (impliquera un emprunt).

**Vincent BOULNOIS** : trouve dommage qu'on n'ait pris en compte 1 seule position et aurait été bien d'avoir un retour sur la projection sur l'avenir, il faudrait une étude avec Grand Chambéry sur le volet tourisme (on peut voir jusqu'à 4000 passages/WE). Il faut donc bien prendre en compte l'usage. C'est un site surexploité en été, en forte chaleur.

**Yohann TRANCHANT** : tout à fait d'accord. Le BE n'a pas pour mission de regarder ce volet tourisme. Dans ce secteur, le SMIAC intervient sur le calque « restauration morphologique », il faut que chaque collectivité apporte son propre calque en lien avec sa compétence. Le chantier porté par le SMIAC est une opportunité pour l'EPCI et les communes dans leur champ d'intervention. Le SMIAC n'a pas la compétence tourisme, mais on peut envisager des commandes groupées, une maîtrise d'ouvrage transférée.

**Vincent BOULNOIS** : les seules interventions dans la réunion de novembre, sont celles de l'AERMC, la DDT et c'était pour aller vers l'objectif Long Terme (phase 3 comblement du plan d'eau), ce qui était dommage.

**Yohann TRANCHANT** : importance de montrer la trajectoire, mais il n'y a pas de timing obligatoire. Pour que ça réussisse, toutes les parties prenantes doivent être motrices. A l'étape 1, il n'y a pas de compromis en termes d'usages : l'objectif est que cela soit mieux après qu'avant, tant sur le plan de la fonctionnalité écologique, de la réduction des risques, mais aussi des usages récréatifs de ce secteur.

**Hervé FERROUD-PLATTET** : c'est aussi à Grand Chambéry de s'emparer du sujet.

**Yohann TRANCHANT** : ce qui pourrait être bien c'est de mutualiser les chantiers.

**Yohann TRANCHANT** : autre sujet, il y a aussi des études à engager en matière de zones humides – avec quelques investissements sur les piézomètres et capteurs : destinés à comprendre comment certaines zones humides peuvent fonctionner en réseau, pour guider d'éventuelles interventions si nécessaire.

### Point 3 – Questions/ informations diverses

**Hervé FERROUD-PLATTET** : le service des eaux du Grand Chambéry a fait un forage à La Source à Lescheraines : au lieu de 60 m<sup>3</sup>/h, la nappe ne débite que 20 m<sup>3</sup>/h. Ça risque donc d'être abandonné. Volume trop faible pour l'AEP d'une journée de Lescheraines avec en plus un impact sur les 3 résurgences en aval (-100%, -33% et -15%) des débits d'étiage.

L'an prochain, 2 forages seront faits à Ecole pour analyser la nappe phréatique, comme à Lescheraines. Pour voir le débit et l'impact potentiel sur le fonctionnement du Chéran. Grand Chambéry recherche en effet d'autres solutions que le gravitaire pour l'AEP.

A noter qu'il n'y aucune source de pollution dans la nappe à Lescheraines (-13 à -15 m).

**Jean-Pierre LACOMBE** : de nouveaux forages sont-ils possibles du fait du PTGE ?

**Yohann TRANCHANT** : L'étude volume prélevable prescrit un gel des prélèvements nets en période d'étiage sur les Bauges. De nouveaux forages ne sont pas forcément en contradiction avec cela. Le SMIAC sera forcément sollicité vis-à-vis de ces captages, via le PTGE.

---

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 03 décembre 2024 à 21 heures 30.

Le Président,  
Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance,  
Agnès BARILLIER